



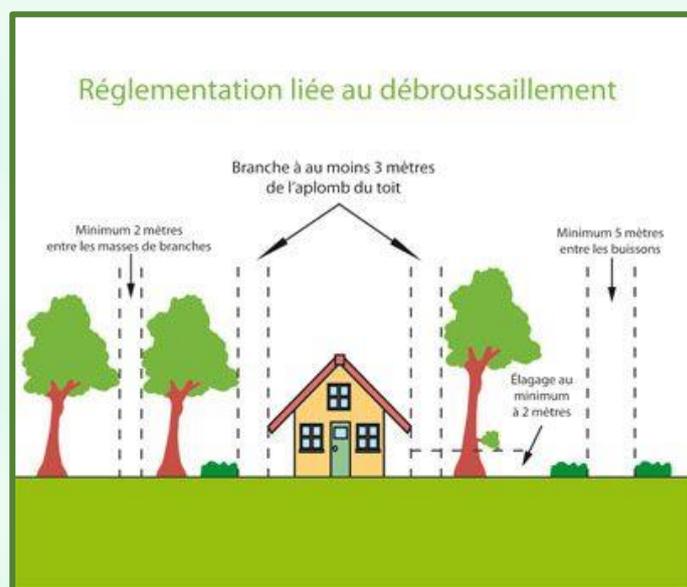
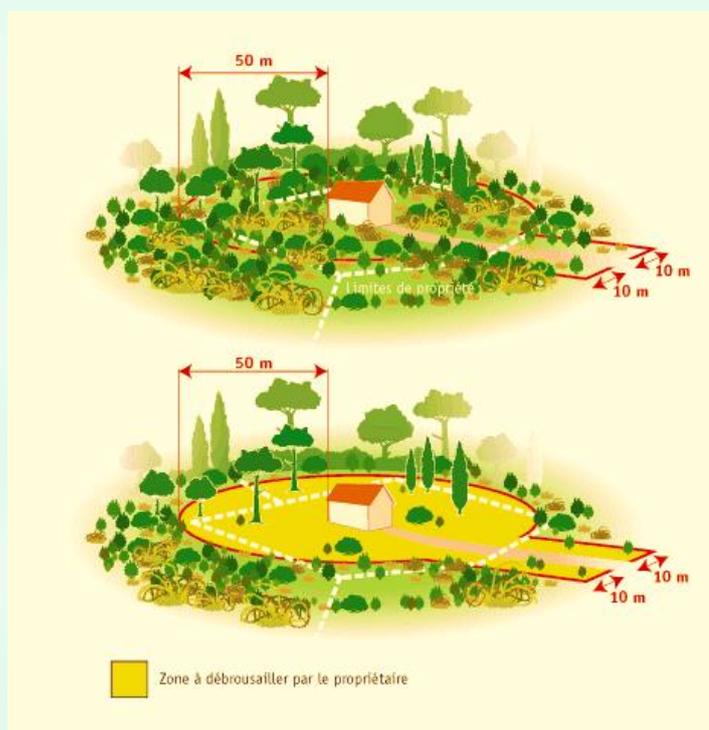
Ce printemps est marqué par une pluviométrie plus importante que l'année dernière, favorisant la repousse rapide des herbes et des broussailles.

Les agents communaux font leur maximum pour maintenir la commune en bon état de propreté, jonglant avec les incitations publiques pour la préservation de la biodiversité, les obligations légales de débroussaillage liées aux risques d'incendie et les requêtes des usagers.

En tant qu'usagers, vous pouvez agir en nettoyant votre pas de porte et en défrichant vos parcelles.

Pour rappel, l'intégralité de la commune de Compeyre est concernée par

L'OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT.



A quoi sert de débroussailler autour d'une construction ?

- c'est la **mesure préventive** la plus efficace pour limiter les dommages aux habitations et à ceux qui y vivent, en matière de risque "feux de forêts". Les retours d'expérience des grands feux montrent qu'une écrasante majorité des maisons détruites par l'incendie n'était pas débroussaillées
- cela permet de **limiter les départs de feu** (l'homme est dans plus de 90% des cas à l'origine d'un départ d'incendie)
- les **pompiers** peuvent intervenir de manière sécurisée (pensez qu'ils mettent leur vie en danger pour sauver la nôtre)
- l'**autoprotection de votre maison** est assurée. En cas d'incendie, vous pourrez ainsi y rester confinés sans vous mettre en danger en prenant votre voiture
- votre **cadre de vie** est préservé
- cela permet de préserver votre environnement en limitant le développement d'un feu accidentel.